

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2022

**EXPULSION DES ÉTRANGERS EN CAS DE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC -
(N° 354)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par

M. Kerbrat, Mme Obono, Mme Taurinya, M. Léaument, M. Portes, M. Bernalicis,
Mme Élisabeth Martin, M. Coulomme et Mme Garrido

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« a) Au 3° , le mot : « dix » est remplacé par le mot : « neuf » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député·es du groupe parlementaire LFI-NUPES souhaitent démontrer que les protections que la loi a érigées contre l'expulsion de certains étrangers sont d'intérêt public. Il est indispensable de les préserver. Cette proposition de loi souligne à nouveau la dérive sécuritaire et identitaire du groupe LR - ligne Ciotti. Deux textes sur les cinq de l'ordre du jour réservé des Républicains portent sur la problématique des étrangers délinquants. Conformément à leur rhétorique habituelle, la droite et l'extrême-droite se saisissent d'un indicateur (le taux d'exécution des OQTF) pour stigmatiser l'impuissance du gouvernement dans la protection de la population "française" contre les délinquants étrangers.

Nous rappelons que notre groupe est vertement opposé à tous ces dispositifs et ne veulent en aucun cas les assouplir mais bien les supprimer, tout comme l'entièreté de cette proposition de loi.